



CHARTRE D'ENGAGEMENT ECO_RESPONSABLE DE LA 2SEO_LA MURATAISE ET DU CYCLISTE

La 2SEO_LA MURATAISE s'engage dans une démarche de développement durable dont elle fait sa priorité.

Au travers des enjeux de développement durable, l'objectif est d'apprendre à mieux vivre ensemble en prenant conscience que les ressources naturelles sont des biens communs de l'humanité qu'il faut préserver et transmettre.

La présente chartre a pour but de sensibiliser les cyclistes, leurs accompagnants ainsi que tous les intervenants sur l'évènement de l'importance de la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement.

OBJECTIF 1 : DES MOYENS DE COMMUNICATIONS ECO-RESPONSABLES

Les organisateurs de la 2SEO_LA MURATAISE s'engagent à limiter, tant que faire se peut, l'utilisation de papier en privilégiant la communication électronique ou en choisissant, le cas échéant des papiers éco-labellisés et/ou recyclés.

L'engagement dans une gestion respectueuse de l'environnement sera indiqué de manière visible sur les flyers et affiches de l'évènement, soit par un logo, soit par un texte sensibilisateur.

Les inscriptions se font en priorité via une plate-forme internet dans le but de ne pas utiliser de formulaire papier.

OBJECTIF 2 : REDUIRE, TRIER ET REVALORISER LES DÉCHETS

Les organisateurs s'engagent à :

- Privilégier la vaisselle ou gobelets lavable et réutilisables.
- Mettre en place un tri sélectif

OBJECTIF 3 : RESPECT DU SITE, DE SES HABITANTS ET DE SON ENVIRONNEMENT

• LES ZONES DE PROPETE

Les parcours de la 2SEO_LA MURATAISE sont pourvus de plusieurs lieux de ravitaillement. Ces lieux de ravitaillement comportent une zone de propreté au sein de laquelle les cyclistes doivent se décharger de toutes leurs ordures afin qu'elles soient récupérées dans des containers préalablement déposés et prévus à cet effet.

• DISQUALIFICATION

Les cyclistes surpris en train de jeter des détritrus en dehors des zones prévues à cet effet seront immédiatement disqualifiés et ne figureront pas dans le classement officiel. Ils ne pourront prétendre à aucune récompense. Les signaleurs, les ravitailleurs, les motos et passagers de celles-ci sont sensibilisés sur le sujet et feront remonter à la direction de la course, les numéros de dossards des concernés.

• REMISE EN ETAT APRÈS LA MANIFESTATION

Les responsables des ravitaillements sont sensibilisés pour laisser dans l'état de propreté dans lequel ils l'ont trouvé à leur arrivée.

• INFORMATION DES POPULATIONS

Les populations des territoires sur laquelle se déroule la manifestation sont préalablement informées et sont également invités à participer soit en tant que signaleurs, ravitailleurs, bénévole, concurrent ou spectateur.

• PRIVILÉGIER LES FILIÈRES COURTES

Dans le but d'utiliser les moyens de déplacement thermique et de réduire les particules fines et gaz à effet de serre, l'utilisation de bénévoles, associations de proximité sera la priorité des organisateurs.

• MISE EN PLACE DE SIGNALISATION

- Dans le but de limiter les déplacements, des parkings sont mis à la disposition des concurrents qui se déplaceront à pied vers le lieu de l'évènement.

- La signalisation mise en place pour l'épreuve sera effectuée avec des peintures à la craie dont la durée de vie est très limitée et des panneaux qui seront enlevés dans les jours qui suivent l'épreuve.
- **PRIVILÉGIER LES ACHATS LOCAUX**
Les achats locaux seront privilégiés dans un maximum de domaines (nourriture, eau, récompenses...)

OBJECTIF 4 : INCLUSION PAR LE SPORT

Des personnes en situation de handicap sont impliquées sur la manifestation suivant les termes d'une convention signée entre les organisateurs et l'établissement concerné. Elles seront désignées pour une mission en compagnie ou non des éducateurs éventuellement nécessaires.

OBJECTIF 5 : ACTION HUMANITAIRE

Les organisateurs de la 2SEO_LA MURATAISE, s'engage à reverser une somme à une association humanitaire en respect des termes d'une convention préalablement signée avec l'association choisie.

OBJECTIF 6 : PRISE DE CONNAISSANCE

La prise de connaissance des termes de la présente charte sera une des priorités obligatoires imposées aux concurrents pour valider leur inscription à l'épreuve, au même titre que le règlement de celle-ci.